

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2025-028

Date de convocation : 02/05 /2025	Le 7 mai 2025 à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présents : 9 Qui ont pris part à la délibération : 11	Etaient présents : Messieurs Robert TCHOBDRENOVITCH, Bernard LABBAYE, Vincent ESPITALIER, Thomas MONTAGNE, Nicolas BERTRAND, Michel TRÉMÉLO et Mesdames Bernadette VITALE, Laurence DE LUZE, Danièle MABY Absents excusés : Mme. Anne-Marie GIMENEZ, M. Daniel GRAFFOULIÈRE (procuration à M. LABBAYE), Mme. Danielle MARQUAIRE (procuration à Mme. VITALE) Absents : Mme. Gwénaëlle DUPONT, M. Patrick GONZALEZ, Mme. Odile REBOUL SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas MONTAGNE
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09/05/2025	

OBJET : CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS ET 1 MAISON DE PARTAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AFFERENTE AU PROJET

Annule et remplace la délibération 2025-007

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Mirabeau s'est engagée dans la réalisation d'un écoquartier, nouveau lieu de vie répondant aux besoins et aux enjeux actuels sociétal, social et environnemental. A 200 mètres du centre ancien, le site est idéalement localisé entre le nouveau groupe scolaire, les nouveaux logements sociaux locatifs / accession et à proximité de futurs projets de MSP et de crèche.

Éligible au programme Petites Villes de demain, la commune de Mirabeau a pour ambition de créer douze logements seniors organisés autour d'une maison de partage. Ce projet vise à répondre à un besoin en termes de logements et de maintien à l'autonomie à domicile, enjeux identifiés dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH menée à l'échelle de COTELUB.

La commune de Mirabeau sollicite l'Etat afin de bénéficier d'un financement pour réaliser ce projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues, Cotelub signée le 22/06/2021 et de son avenant en date du 22/12/2022, portant sur la prorogation de ladite convention,

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le lancement de l'opération « construction de 12 logements locatifs et 1 maison de partage », dédiés aux seniors au sein de l'écoquartier.
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ainsi que la sollicitation des partenaires financiers comme suit :

Dépenses	En € en HT	En € en TTC	Recettes	En € HT	En %
Etudes MOE	499 164,00	598 996,80	Etat - DSIL	2 395 988.80	80%
Travaux	2 495 821,00	2 994 985,20			
			Reste à charge	598 997.20	20%
TOTAL	2 994 986,00	3 593 982.00		2 994 986,00	100%

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance,
Thomas MONTAGNE



Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH

